

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LA FALAISE



Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Limay

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 078-217802305-20250211-MD_1007_2025-BF

DÉLIBÉRATION
N° 1007/2025

Le 11 février 2025, le conseil municipal, légalement convoqué le 30 janvier 2025, s'est réuni à 18h30 en séance publique à la mairie sous la présidence de Madame Maryse DI BERNARDO, maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 8
Pouvoirs : 2

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs ANDRÉ François-Xavier, COUTREAU Jean-Marie, DAÏ PRA Antoine, DÉCALOGNE Charles, GOULAY Joël, LESOURD Monique, RATEAU Lionel et SONGEUR Sylvie formant la majorité des membres.

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs BLONDEAU Corinne, DA COSTA Alberto (excusé), DI BERNARDO Maryse, DUCLOS Patricia (excusée - pouvoir à ANDRÉ François-Xavier), MENDES Frédérique (excusée - pouvoir à DI BERNARDO Maryse), PHELIPPOT Samuel (excusé - pouvoir à COUTREAU Jean-Marie) et ROCHET Muriel (excusée).

Monsieur DÉCALOGNE Charles a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023, qui dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Vu la délibération n° 961/2023 en date du 19 septembre 2023 autorisant la candidature de la ville de La Falaise pour expérimenter le compte financier unique (CFU) sur les comptes 2023 pour le budget principal de la Ville de La Falaise,

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU à compter des comptes de l'exercice 2023 signée entre la Ville de La Falaise et l'État le 23 novembre 2023,

Considérant que le CFU, en plus de remplacer le compte de gestion et le compte administratif, met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant que Monsieur François-Xavier ANDRÉ, adjoint au maire, a été désigné pour présider la séance lors du vote du CFU, Madame le maire ayant quitté la salle au moment du vote,

Vu le CFU 2024 du budget principal et son rapport de présentation,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **d'approuver le compte financier unique de la ville de La Falaise et d'arrêter les comptes de l'exercice 2024 comme suit :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	545 521,51 €	358 094,65 €
Dépenses	594 751,22 €	493 161,24 €
Résultats/section	-49 229,71 €	-135 066,59 €
<i>Résultats cumulés N-1</i>	139 080,29 €	84 287,27 €
Résultats cumulés	89 850,58 €	-50 779,32 €
	39 071,26 €	

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le



ID : 078-217802305-20250211-MD_1007_2025-BF

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés						B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N	
I - Budget principal						
Investissement	84 287,27		-135 066,59		-50 779,32	
Fonctionnement	139 080,29		-49 229,71		89 850,58	
TOTAL I	223 367,56		-184 296,30		39 071,26	
II - Budgets des services à caractère administratif						
TOTAL II						
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial						
TOTAL III						
TOTAL I + II + III	223 367,56		-184 296,30		39 071,26	

► reconnaît à l'unanimité la sincérité des restes à réaliser établis comme suit :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Article	Nature de la dépense	Non réalisée 2024 : RAR
Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »		
2113	Aménagement d'un parc de jeux (acquisition terrain) Opération n° 39	7 527,73 €
2158	Aménagement d'un parc de jeux (marchés maîtrise d'œuvre et travaux) Opération n° 39	174 269,10 €
2158	Système de vidéoprotection Opération n° 42	27 762,55 €
		209 559,38 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Article	Nature de la recette	Non réalisée 2024 : RAR
Chapitre 13 « Subventions d'équipements »		
1322	Aménagement d'un parc de jeux - Subvention Région Ile de France Opération n° 39	185 417,00 €
1323	Aménagement d'un parc de jeux - Subvention Département des Yvelines Opération n° 39	131 613,00 €
Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »		
1641	Aménagement d'un parc de jeux - Emprunt Opération n° 39	280 000,00 €
		597 030,00 €

Soit un excédent de financement : **387 470,62 €**

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations le 14 février 2025.

Maryse DI BERNARDO
Maire de La Falaise



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LA FALAISE



Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Limay

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le 21/02/2025

ID : 078-217802305-20250211-DEL_2025_1008-DE



DÉLIBÉRATION
N° 1008/2025

Le 11 février 2025, le conseil municipal, légalement convoqué le 30 janvier 2025, s'est réuni à 18h30 en séance publique à la mairie sous la présidence de Madame Maryse DI BERNARDO, maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 9
Pouvoirs : 3

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs ANDRÉ François-Xavier, BLONDEAU Corinne, COUTREAU Jean-Marie, DAÏ PRA Antoine, DÉCALOGNE Charles, DI BERNARDO Maryse, DUCLOS Patricia, GOULAY Joël et LESOURD Monique formant la majorité des membres.

Etaient absents :

Mesdames MENDES Frédérique (excusée - pouvoir à ANDRÉ François-Xavier), ROCHET Muriel (excusée), SONGEUR Sylvie (excusée - pouvoir à COUTREAU Jean-Marie) et DA COSTA Alberto, PHELIPPOT Samuel (excusé - pouvoir à DUCLOS Patricia) et RATEAU Lionel (excusé - pouvoir à LESOURD Monique).

Monsieur DÉCALOGNE Charles a été élu secrétaire de séance.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025

Considérant qu'il convient, en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024 issus du compte financier unique,

Constatant que le compte financier unique 2024 présente :

- Un excédent de fonctionnement de 89 850,58 €
- Un déficit d'investissement de 50 779,32 €
- Un excédent de financement (restes à réaliser) de 336 691,30 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité les affectations suivantes au budget primitif 2024 :

- | | |
|--|-------------|
| ▶ Investissement – dépenses : résultat d'investissement reporté (art. 001) | 50 779,32 € |
| ▶ Fonctionnement - recettes : excédent reporté (art. 002) | 89 850,58 € |

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations le 14 février 2025.

Maryse DI BERNARDO
Maire de La Falaise



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LA FALAISE



Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Limay

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 078-217802305-20250211-MD_1009_2025-BF



DÉLIBÉRATION
N° 1009/2025

Le 11 février 2025, le conseil municipal, légalement convoqué le 30 janvier 2025, s'est réuni à 18h30 en séance publique à la mairie sous la présidence de Madame Maryse DI BERNARDO, maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 9
Pouvoirs : 3

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs ANDRÉ François-Xavier, BLONDEAU Corinne, COUTREAU Jean-Marie, DAÏ PRA Antoine, DÉCALOGNE Charles, DI BERNARDO Maryse, DUCLOS Patricia, GOULAY Joël et LESOURD Monique formant la majorité des membres.

Etaient absents :

Mesdames MENDES Frédérique (excusée - pouvoir à ANDRÉ François-Xavier), ROCHET Muriel (excusée), SONGEUR Sylvie (excusée - pouvoir à COUTREAU Jean-Marie) et DA COSTA Alberto, PHELIPPOT Samuel (excusé - pouvoir à DUCLOS Patricia) et RATEAU Lionel (excusé - pouvoir à LESOURD Monique).

Monsieur DÉCALOGNE Charles a été élu secrétaire de séance.

BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Considérant le projet du budget primitif 2025 et la note de présentation correspondante adressés aux membres du Conseil municipal le 30 janvier 2025,

Vu l'avis du Bureau municipal réuni le 3 février 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte à l'unanimité par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2025 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses	673 712,07 €	693 412,00 €	1 367 124,07 €
Recettes	673 712,07 €	693 412,00 €	1 367 124,07 €

- précise que le Budget Primitif 2025 a été voté par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.
- autorise Madame le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations le 14 février 2025.

Maryse DI BERNARDO
Maire de La Falaise

